

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 30 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

PRESENTS MM. CLUZEAU, Me PUDELKO, MM. LAMBERT, CHABASSE, TOURNIER, POUPEAU, CHAMBRE, NOE, MM. DA COSTA, VENLA, Mmes BOUJU, GRACIEUX.

EXCUSE REPRESENTE :

Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal, excusé représenté par Monsieur Julien POUPEAU, Conseiller Municipal.

ABSENT : Madame Marika KERKEZ

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Monsieur Julien POUPEAU* est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
À l'unanimité

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote des budgets 2023, Commune et Lotissement « Les Cavaliers », 25 % des crédits ouverts au budget 2022.

ACCEPTE l'admission en non-valeur d'un titre dont le montant global s'élève à 20 euros, concernant une facture d'eau année 2019.

ADOPTE, à compter du 1er janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune et de son budget annexe lotissement appliquant actuellement l'instruction M14.

DIT que pour la location des biens communaux, le tarif « commune » sera appliqué aux habitants de la commune et aux propriétaires fonciers ne résidant pas sur la commune.

FIXE le montant des frais de chauffage à recouvrer auprès des locataires de la commune desservis par la chaudière de la mairie, pour la période de chauffe 2021-2022.

DECIDE, 12 voix pour et une abstention (Monsieur Jean-Marc CHABASSE, vice-Président de l'A.C.C.A., n'ayant pas pris part au vote) d'acquérir les parcelles de terrains suivantes cadastrées AH 104 et 105 au village de Chaumeix destinées à l'association de chasse de SAILLAT.

DECIDE d'adopter le nouveau tableau de l'effectif communal à compter du 1^{er} janvier 2023 en en tenant compte aussi des modifications intervenant au 1^{er} décembre 2022 :

- Avancement de grade
- Mutation de personnel
- Recrutement

CHOISIT de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion et **ACCEPTE** la proposition d'évolution du contrat faite avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

AUTORISE le maire à déposer, au nom de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, une demande d'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrale AH 63 sur l'emprise du futur lotissement « Les Cavaliers ».

AUTORISE la société IB Vogt pour porter le projet à réaliser ou faire réaliser toutes les études nécessaires à l'accomplissement du projet de construction et l'exploitation de parcs photovoltaïques et le développement d'une centrale photovoltaïque sur la commune.

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 4 000 € à l'association « Cheminées du Rock » pour la participation aux frais de préparation du festival 2023.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Sébastien LEMARCHAND gérant de la société « PIZZA SEBASTIEN », pour le kiosque à pizza installé sur la place de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Désignation par arrêtés du maire des référents de la commune :

- Elaboration du SCOT : Patrick LAMBERT – Suppléant / Julien POUPPEAU
- Correspondant incendie-secours : Jean-Paul TOURNIER
- Correspondant défense : Jean-Paul TOURNIER

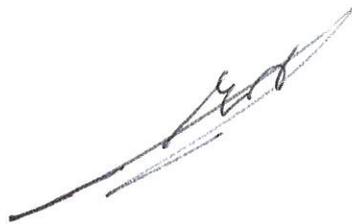
Monsieur le maire annonce qu'il n'y aura plus de cérémonie des vœux de Maire mais que le 15 octobre de chaque année la population sera invitée à la « Journée Citoyenneté »

Aurélië NOE, fait le compte-rendu de la commission communication (POL) qui a eu lieu le 29/11/2022.

Laurence CHAMBRÉ demande qu'un panneau d'affichage soit posé en haut de la rue Jean Jaures. Elle souhaite que soit repécisé les horaires d'ouverture de la décharge « déchets verts » ; mise à jour sur panneau pocket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 15.

Le MAIRE,



Le secrétaire de séance,

